

Annexe au règlement national

- les coureurs monteront à 30 points ou 2 victoires sèches ;
- un maillot de Champion Départemental sera remis à partir de 5 partants. Une dérogation de 3 partants par catégorie est faite pour les Jeunes (13 / 14 ans et 15 / 16 ans) et les Féminines (décision du Comité Directeur UFOLEP Aisne pour toutes les activités cyclistes du département) ;
- un quota de 2 courses dans le département de l'Aisne (ou Challenge Régional) devra être respecté pour faire le Championnat Départemental ;
- pour participer au Championnat National, les Cyclo-cross man devront avoir participé au Championnat Départemental et Championnat Régional.

Tous les autres points sont régis par le Règlement National.